

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 14 – présents 11 – absents 03 – votants 11 – exprimés 11 – pour 11 – contre 00

Date de la convocation du conseil municipal : 05 novembre 2015

Présents : MM. MAROT Yann – MAYEUR Francis – de VAUCELLES Gabriel – Mmes RODIER Martine – TRACOU Nathalie – M DELAS Alexandre – Mmes GRANIE Alison – MARTINEZ Véronique – LONGO Christine – DUPRAT Sylvie

Absents : MM GUIGNARD Philippe – SANCHEZ Henri – DESPUJOLS Guy

✚ Décision 37_2015_11 : LOCATION DU LOGEMENT SITUÉ AU 12 BIS RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit à nouveau loué le logement situé au 12 bis rue principale à côté de l'agence postale.

Il explique avoir reçu la candidature de monsieur Dickenson ANTOINE né le 25 mars 1987 à ST MARTIN, employé de restauration et de madame Séverine VIGIER née le 10 octobre 1978 à BORDEAUX ouvrière viticole demeurant à Sauternes chemin du Merle.

Monsieur le Maire propose que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 550 €, il demande également qu'un dépôt de garantie égal à un mois du loyer mensuel soit versé à la signature du bail.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir décidé à l'unanimité,

- Accepte de louer ce logement à compter du 1^{er} décembre 2015 à monsieur ANTOINE et madame VIGIER
- Accepte le montant du loyer proposé
- Autorise monsieur le Maire, messieurs DE VAUCELLES, DELAS et MAROT à signer les actes nécessaires à la concrétisation de ce bail.

✚ Décision 38_2015_11 : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire expose le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) adressé par le préfet.

Ce document présente la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Monsieur le Maire évoque notamment l'article 33 de cette loi fixant un nouveau seuil minimal à 15 000 habitants pour les EPCI à fiscalité propre.

Le conseil municipal prend connaissance l'article 5 du SDCI qui prévoit la fusion de la Communauté des Communes des Coteaux Macariens (désormais sous le seuil avec seulement 10 104 habitants) avec celle du Sud Gironde (30 406 habitants).

Il est également fait lecture de l'article 23 qui prévoit la fusion du SICTOM du Langonnais avec l'USSGETOM.

Monsieur le Maire rappelle la position de principe exprimée par le conseil municipal dans la délibération 28_201307 du 1^{er} juillet 2013 qui défendait la constitution d'une Communauté de Communes étendue « Rives Gauche » et non la multiplication de « petites » fusions.

En conséquence et après délibération, l'unanimité des élus a souhaité s'abstenir de prendre position dans ce projet.

✚ **Décision 39_201511 : MISE EN PLACE D'UN COMPLEMENT D'ADRESSAGE – AJOUT A LA DELIBERATION 23_2015_05**

Monsieur le Maire fait part d'une remarque des services de la Poste concernant le quartier de « Carasse ».

Il convient donc d'apporter un complément d'adressage à la voie communale 16 et au chemin rural 2.

Les élus proposent que ces voies soient complétées par la dénomination « route de Michelle » conformément au plan joint.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte les compléments d'adresse proposés
- Donne pouvoir à monsieur le Maire afin d'effectuer toutes démarches nécessaires

✚ **Décision 40_201511 : LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 11 RUE PRINCIPALE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que soit à nouveau loué le local commercial situé 11 rue principale.

Il explique avoir reçu la candidature de madame GIRAUD qui souhaite ouvrir une agence immobilière. Il explique que la société est en cours de création

Monsieur le Maire propose que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 100 €, il demande également qu'un dépôt de garantie égal à un mois du loyer mensuel soit versé à la signature du bail. Une provision sur charges de 40 euros par mois peut être demandée.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir décidé à l'unanimité,

- Accepte de louer ce logement à madame GIRAUD
- Accepte le montant du loyer proposé
- Autorise monsieur le Maire, messieurs DE VAUCELLES, DELAS et MAROT à signer les actes nécessaires à la concrétisation de ce bail.

Questions diverses

Alison GRANIE évoque le bulletin municipal. Monsieur le Maire souhaiterait innover avec un format plus moderne.

Monsieur de VAUCELLES fait part des occupations sauvages des bords de Ciron par des marginaux. Il informe qu'un incendie a eu lieu dans une cabane appartenant à la Tour Blanche.

Monsieur MAYEUR indique avoir été à la dernière réunion du conseil d'école. Il fait part des remerciements des enseignants envers la municipalité.